



**Syndicat Intercommunal 3 Cinemas**

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »**

## **SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL**

**Mercredi 10 Avril 2024 – 11 heures 00**

- - - - -

### **Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à onze heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

Gaillon : Mesdames MARIEN et DELUCA

Le Val d'Hazey : Messieurs COLLAS et JARRY

Absent ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Date de la convocation : 27 Mars 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 4  
Quorum : 3  
Présents : 4  
**Votants 4**

- - - - -

## **A – AFFAIRES GENERALES**

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Proposition d'approbation du procès-verbal du Comité syndical du 29 Février 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le comité syndical,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 29 Février 2024.

## **B – AFFAIRES FINANCIERES**

### **2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Rapporteur : Monsieur JARRY

Monsieur JARRY indique à l'assemblée que le comité syndical doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire.

#### **Section de fonctionnement**

↳ Dépenses	72 402.95 €
↳ Recettes	140 110.19 €

#### **Section d'investissement**

↳ Dépenses	57 452.87 €
↳ Recettes	62 026.82 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 transmis par le comptable.

**Le comité syndical,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2023, dressé par le receveur municipal visé, certifié par l'ordonnateur, et joint à la présente délibération.

### **3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Le compte administratif retrace la comptabilité de l'ordonnateur, donc du Président, et doit être approuvé par le comité syndical. La séance, afin d'assurer l'impartialité des débats et l'indépendance des votes, est alors présidée par un président de séance dont le rôle se limite à présider la partie de la séance où le compte administratif est débattu.

Proposition de Président de séance : Monsieur JARRY.

#### **Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du Président,

#### **A l'unanimité,**

**DESIGNE** M. JARRY, Président pour la partie de séance où le compte administratif 2023 est débattu.

### **4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Président de séance : Monsieur JARRY

Monsieur JARRY indique que le compte administratif 2023 retrace les opérations financières (dépenses/recettes) effectivement réalisées par le Président au cours de l'exercice écoulé avec indication des dépenses et des restes à réaliser pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser sont des dépenses d'investissement engagées sur l'année écoulée mais non mandatées sur cet exercice. Les crédits sont donc reportés sur l'exercice suivant de manière à en assurer le paiement.

**Monsieur COLLAS, Président, ne prend pas part au vote et sort de la salle.**

#### **Le Comité Syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 transmis avec la convocation et ci-annexé,

#### **A l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 tel qu'annexé sachant que le résultat de clôture dressé par le Président fait ressortir :

#### **Réalisations de l'exercice 2023**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 402.95 €	140 110.19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	57 452.87 €	62 026.82 €

## Reports de l'exercice 2022

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	20 937.36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	61 490.40 €	-

## Restes à réaliser

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-

## Résultat cumulé

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 402.95 €	161 047.55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	118 943.27 €	62 026.82 €
TOTAL	191 346.22 €	223 074.37 €

## **5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023**

Rapporteur : Monsieur JARRY

Après l'approbation du Compte Administratif 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats du compte de gestion du trésorier.

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023,

**A l'unanimité,**

**CONSTATE :**

Résultat de l'exercice	67 707.24 €
Résultats antérieurs reportés	20 937.36 €
Résultat à affecter	88 644.60 €
Solde d'exécution d'investissement : - besoin de financement (D 0001)	56 916.45 €
Solde des restes à réaliser : - déficit de financement	0.00 €
Déficit d'investissement	56 916.45 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 :

↳ Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	56 916.45 €
↳ Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	31 728.15 €
↳ Compte 001 – Déficit d'investissement reporté	56 916.45 €

## **6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Monsieur JARRY

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget du SIGA 3C est un budget en TTC basé sur la nomenclature M14-SIVU.

L'équilibre global du budget proposé pour 2024 se présente comme suit :

	Dépenses 2024	Recettes 2024
Fonctionnement 2024	174 198 €	142 470 €
Report Résultat 2023	0 €	31 728 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>174 198 €</b>	<b>174 198 €</b>
Investissements 2024	95 815 €	152 731 €
Restes à réaliser 2023	0 €	0 €
Déficit de financement 2023	56 916 €	0 €
<b>Total Investissement</b>	<b>152 731 €</b>	<b>152 731 €</b>
<b>Total budget</b>	<b>326 930 €</b>	<b>326 930 €</b>

### **Section de fonctionnement pour l'exercice 2024 (En TTC) :**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues seraient de 78 383 € (travaux de mises aux normes dans les locaux et l'entretien, maintenance du chauffage, taxe foncière, les intérêts de la dette, et la subvention d'équilibre prévue à l'article 37 de la DSP « équilibre financier/subvention pour compensation de contrainte de service public ») et dépenses imprévues.

Les dépenses d'ordre d'exploitation de fonctionnement prévues seraient de 95 815 € (transfert à la section d'investissement et les amortissements).

	CA 2023	Proposition 2024
<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	29 289 €	34 563 €
<u>Chapitre 65</u> : Autres charges de gestion courante (subvention d'équilibre)	4 129 €	4 500 €
<u>Chapitre 66</u> : Charges financières	38 677 €	36 320 €
<u>Chapitre 67</u> : Charges exceptionnelles (Titre antérieurs annulé)	0 €	2 000 €
<u>Chapitre 022</u> : Dépenses Imprévues	0 €	1 000 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>72 095 €</b>	<b>78 383 €</b>
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section investissement	0 €	95 583 €
<u>Chapitre 042</u> : Amortissements	308 €	232 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>72 403 €</b>	<b>174 198 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement prévues seraient de 142 001 €. Elles comprennent la participation des communes, la redevance forfaitaire annuelle (article 34.1) et la redevance proportionnelle annuelle (article 34.2) prévues dans la DSP et les produits exceptionnels. Les recettes d'ordre d'exploitation de fonctionnement prévue seraient de 32 197 €. Le report du résultat de 2023 de 31 728 € et 469 € de régularisation sur exercice antérieur.

	CA 2023	Proposition 2024
<u>Chapitre 74</u> : Dotations des communes	136 571 €	136 000 €
<u>Chapitre 75</u> : Autres produits de gestion courante (redevances DSP)	3 539 €	4 001 €
<u>Chapitre 77</u> : Produits exceptionnels (mandat antérieur annulé)	0 €	2 000 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>140 110 €</b>	<b>142 001 €</b>
<u>Chapitre 042</u> : Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	469 €
Excédent de fonctionnement N-1	20 937 €	31 728 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>161 048 €</b>	<b>174 198 €</b>

Soit un total de la section de fonctionnement équilibré à 174 198 €.

### **Section d'investissement pour l'exercice 2024 (En TTC) :**

Les dépenses réelles d'investissement prévues seraient de 95 346 € (dont 35 600 € d'équipement et 59 746 € de capital de la dette).

Les dépenses d'ordre d'investissement prévues seraient de 469 € (régularisation sur exercice antérieur).

Le déficit d'investissement 2023 est de 56 916 €.

	CA 2023	Proposition 2024
<u>Chapitre 20, 204, 21, 23</u> : Dépenses d'équipement	0 €	35 600 €
<u>Chapitre 16</u> : Capital des emprunts	57 453 €	59 746 €
<u>Chapitre 022</u> : Dépenses imprévues	0 €	0 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>57 453 €</b>	<b>95 346 €</b>
<u>Chapitre 040</u> : Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	469 €
Restes à réaliser N-1	0 €	0 €
Déficit investissement N-1	61 490 €	56 916 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>118 943 €</b>	<b>152 731 €</b>

Les recettes réelles d'investissement prévues seraient de 56 916 € (affectation du résultat 2023).  
Les recettes d'ordre d'investissement prévues seraient de 95 815 € (dont 95 583 € de transfert de la section de fonctionnement, 232 € d'amortissement).

	CA 2023	Proposition 2024
<u>Chapitre 10</u> : Dotations fonds divers et réserves	229 €	0 €
<u>Chapitre 1068</u> : Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation résultat N-1)	61 490 €	56 916 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>61 719 €</b>	<b>56 916 €</b>
<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section fonctionnement	0 €	95 583 €
<u>Chapitre 040</u> : Amortissements	308 €	232 €
Restes à réaliser 2023	0 €	0 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>62 027 €</b>	<b>152 731 €</b>

Soit un total de la section d'investissement équilibrée à 152 731 €.

### Le comité syndical,

Sur proposition du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de budget 2024 transmise avec la convocation du présent Conseil Syndical et ci-annexée,

### A l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2024 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- ↳ 174 198.56 € pour la section de fonctionnement,
- ↳ 152 731.41 € pour la section d'investissement.

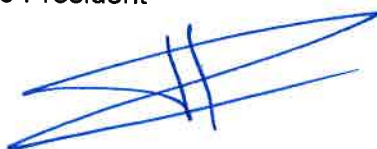


## C – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses de la part des membres présents.

**PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 11 HEURES 45**

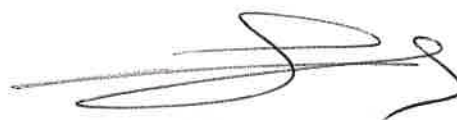
Le Président



Philippe COLLAS



Le secrétaire de séance



Thierry JARRY